

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1167

75 - Paris

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de police

OMO BELLO MUSIC FOUNDATION (OBMF).

Objet : l'Association OBMF a pour objet la création d'un mouvement de sensibilisation très répandue, dans le but de la promotion et l'avancement de l'éducation musicale (vocale et instrumentale) , la musique classique ou autre, au Nigéria ainsi qu'en Afrique ; agir afin que la musique (classique ou autre) soit à la portée de tous les membres de la grande communauté et société, d'une façon continue, ce qui attirera un public croissant et enthousiaste, qu'il soit un public local ou international ; former une génération de professionnels pour soutenir et promouvoir la musique ; cibler les talents musicaux des enfants entre 6 et 18 ans, et les former ; apporter de l'espoir et la guérison aux enfants par la musique ; occuper de manière productive les enfants, la jeunesse de demain, dans des projets créatifs, les éloignant ainsi de la rue et ainsi aiguisant leurs talents bruts ; travailler dans la communauté, avec les églises locales entre autres pour plus d'efficacité ; rendre visite aux communautés rurales pour les sensibiliser à la musique classique ; rendre visite aux communautés et écoles #d'affluence#, pour les sensibiliser aux besoins de collaboration ; organiser des master classes et des programmes de mentorat auprès des jeunes chanteurs et musiciens talentueux issus de l'école de musique locale

Siège social : 145, boulevard Davout, 75020 Paris.

Site internet : <https://www.omobellomusicfoundation.org/>.

Date de la déclaration : 14 septembre 2021.